

**PROCES-VERBAL D'UNE SESSION AJOURNÉE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE SAINT-  
DONAT TENUE À LA SALLE L'OASIS  
MARDI, LE 12 SEPTEMBRE 2006  
19H30**

Sont présents les conseillers : *Patrick Legoupil*  
*Pierre Gauthier*  
*André Lechasseur*  
*Johanne Canuel*  
*Raynald Demers*

Absents : *Réjean Gagné*

formant quorum sous la présidence du maire *Michel Côté*.

Gil Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance est ouverte à 19h30, le conseil revient sur les points 3 a), b) et 13 de la session ordinaire du 5 septembre 2006. Il y a ajout au point 19. Varia, les sujets suivants :

- 19. Varia
  - c) Appui Municipalité de Ste-Flavie – Voie de transit
  - d) Bris sur camionnette de service
  - e) Tarification pour les organismes – Vieux collègue
  - f) Rapport terrain de jeux 2006

.....

**3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE.**

*a) recettes d'août 2006*

*Le bordereau des recettes d'août 2006 totalise 10 864,81 \$.*

*b) adoption du bordereau amendé des comptes à payer d'août 2006*

**2006-214**

*Proposé par : Raynald Demers*  
*Appuyé par : André Lechasseur*

*Et résolu que le bordereau amendé des comptes à payer du mois d'août 2006 au montant de 84 711,87 \$ soit adopté tel que présenté.*

**ADOPTÉ**

**13. EMPLOYÉ MUNICIPAL ADDITIONNEL.**

*Le conseil revient sur ce point afin d'analyser la possibilité de créer un poste à temps plein pour effectuer différents travaux. Les tâches à effectuer seraient les suivantes : Conciergerie des édifices municipaux incluant la nouvelle garderie, brigade scolaire, entretien des espaces verts en été, déneigement des bornes-fontaines en hiver, etc.*

*Suite à cette discussion, il est :*

2006-215

*Proposé par : André Lechasseur  
Appuyé par : Johanne Canuel*

*Et résolu que le statu-quo soit maintenu et que l'employé à temps partiel, monsieur Eudore Thibault soit désigné pour effectuer la conciergerie de la nouvelle garderie. Pour ce qui est de la brigade scolaire il est résolu de contacter le Club des 50 ans et plus et le Cercle des Fermières pour vérifier si des bénévoles seraient intéressés par cette tâche. Le conseil est disposé à verser un montant de 50\$ / mois, à l'organisme intéressé en plus d'un congé de loyer pour un local au Vieux collège.*

**ADOPTÉ**

**19. VARIA.**

**c) Appui à la Municipalité de Ste-Flavie – Voie transit**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la route 132 pour le développement touristique et l'importance de son emplacement actuel comme étant une route qui longe le littoral de la Gaspésie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Flavie ne veut pas que la future voie de transit en parallèle avec le chemin Perreault Est soit créée en déplaçant la 132 actuelle;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'assurer la sécurité des citoyens de son territoire;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation constante et prévue du transport de marchandises dans notre région;

**CONSIDÉRANT** la configuration actuelle de la route de la Mer qui est peu propice au transport de marchandises du à ses nombreuses courbes;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Perreault Est subit déjà un trafic routier croissant qui circule rapidement et qui est appelé à s'amplifier avec l'arrivée de l'autoroute 20 à Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT** le développement économique, touristique et résidentiel qui tant à croître dans la municipalité de Sainte-Flavie;

**CONSIDÉRANT** le positionnement actuel de la municipalité de Sainte-Flavie au niveau touristique et les nouvelles possibilités d'attrait que recherchent de plus en plus de touristes;

**POUR CES MOTIFS : il est :**

2006-216

*Proposé par : Johanne Canuel  
Appuyé par : Patrick Legoupil*

*Et résolu à l'unanimité :*

**QUE** le conseil de la municipalité de St-Donat appui la démarche de la municipalité de Sainte-Flavie auprès du ministère des Transports du

*Québec afin de maintenir la route 132 à son emplacement actuel dans le secteur Est du village et qu'elle demeure la propriété du ministère;*

*QUE le conseil réclame auprès du MTQ la construction d'une voie de transit en parallèle au chemin Perreault Est à partir du point de chute de l'autoroute 20 à Mont-Joli, et ce, jusqu'au pont Bergeron sur les terres qui sont la propriété du MTQ et déjà expropriées à cette fin par le passé.*

**ADOPTÉ**

**d) Bris camionnette de service**

**2006-217**

***Proposé par : André Lechasseur  
Appuyé par : Raynald Demers***

*Et unanimement résolu de faire réparer l'aile arrière gauche de la camionnette de service ( Ford F-150 ) chez Jean Fortin de St-Gabriel pour le prix de 900\$. Cette réparation fait suite à un accrochage survenu dans le rang 6 ouest alors que le véhicule était stationné en bordure de la route. Ces dommages ne seront pas soumis à notre assureur, considérant que ceux-ci sont inférieurs au montant de la franchise.*

**ADOPTÉ**

**e) Tarification pour les organismes – Vieux collègue**

**2006-218**

***Proposé par : Pierre Gauthier  
Appuyé par : Johanne Canuel***

*Et unanimement résolu d'abolir la tarification mensuelle chargée au Club des 50 et plus et au Cercle des fermières pour la location de leur local respectif au Vieux collègue. Ce geste est posé afin de soutenir financièrement ces deux organismes et de les motiver dans leur implication bénévole dans la collectivité.*

**ADOPTÉ**

**f) Rapport terrain de jeux 2006**

**2006-219**

***Proposé par : Patrick Legoupil  
Appuyé par : André Lechasseur***

*Et unanimement résolu que le rapport du terrain de jeu 2006 soit déposé, et qu'une lettre de remerciements soit adressée aux deux monitrices, Marie-Pier Bérubé et Audrey-Ann Rioux pour leur excellent travail au cours de l'été.*

**ADOPTÉ**

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION.**

**2006-220**

***Proposé par : Johanne Canuel  
Appuyé par : Pierre Gauthier***

*Et unanimement résolu que la session soit levée.*

**ADOPTÉ À 21h18**

\_\_\_\_\_  
**Michel Côté, maire**

\_\_\_\_\_  
**Gil Bérubé, d.g. / sec.-très.**

